

CLUB DE BASEBALL - SOFTBALL « Les Lions » DE SAVIGNY SUR ORGE

Stade Jean Moulin,
Avenue de l'Armée Leclerc
91600 SAVIGNY SUR ORGE



Site Internet : www.cosbaseball.org
Email : infos@cosbaseball.org

BROCHURE D'INFORMATION 2009/2010

CATEGORIES D'AGES

Catégories	Tee-ball	Benjamins	Minimes	Cadets	Juniors	Séniors
Année de naissance	2003 et après	2002 2001 2000 1999	1999 1998 1997	1996 1995 1994	1993 1992 1991	1990 et avant

PLANNING DES ENTRAÎNEMENTS ET DES MATCHS

Baseball

Equipes	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Tee-ball et Benjamins			E: 15h-17h			Matches*	
Minimes	E: 18h-19h30		E: 15h-17h			Matches*	
Cadets			E: 16h30-18h30		E: 18h30-20h	Matches*	
Juniors		E: 20h-22h		E: 20h-22h			Matches*
N1		E: 20h-22h	E: 20h-22h	E: 20h-22h			Matches*
Elite		E: 20h-22h	E: 20h-22h	E: 20h-22h	E: 20h-22h		Matches*

Softball

Equipes	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Mixte	E: 20h-22h		E: 20h-22h			Matches*	
Masculin	E: 20h-22h		E: 20h-22h				Matches*

* Pour la plupart des équipes, les matchs de Championnat ne débuteront qu'au mois de Mars 2009.

Lieu

Tous les entraînements ont lieu sur le terrain de Baseball situé dans le :
Complexe sportif Jean Moulin – Av. de l'Armée Leclerc à SAVIGNY-SUR-ORGE

INFOS PRATIQUES

Contacts

Manager sportif : Pierrick LEMESTRE - 06.64.77.72.27 – lemestrepierick@hotmail.com

Venez visiter notre Site Internet : www.cosbaseball.org



LA BOUTIQUE DES LIONS

Pour participer aux compétitions de Baseball ou de Softball, chaque joueur doit avoir la tenue officielle des Lions de Savigny. Les supporters peuvent également acheter des articles aux couleurs du Club.

La tenue de jeu obligatoire pour les matchs comprend :

- La casquette : 18 €
- Le maillot :
 - ~ Pour les Benjamins et Minimes : Le T-Shirt : 8 €
 - ~ Pour les Cadets, Juniors, Séniors (Baseball et Softball) : La chemise bleue : 42 € (*)
 - ~ Pour les Séniors Elite (2^{ème} chemise) : La chemise blanche : 46 € (*)
- Le pantalon :
 - ~ Le pantalon enfant : 28 €
 - ~ Le pantalon adulte : 32 €
- Les chaussettes : 6 €

Le club propose aussi d'autres articles pour les joueurs et les supporters :

- Le T-Shirt (Baseball ou Softball) : 8 €
- Le Warm-Up – Manches courtes : 35 €
- Le Warm-Up – Manches longues : 50 €
- Autocollant des Lions : 1€

(*) Depuis cette saison, si vous le souhaitez, vous pouvez bénéficier du système de prêt des chemises (après dépôt d'un chèque de caution de la valeur de l'article : 42 € ou 46 €).

Pendant la durée du prêt, vous êtes responsable du stockage et de l'entretien de l'article. En fin de saison, votre chèque vous sera rendu en échange de la chemise. Toute perte, détérioration ou non-retour de la chemise entraînera l'encaissement de votre caution.

Les articles sont à payer à la commande. Aucune commande ne pourra être passée tant que le règlement complet ne sera pas effectué. L'encaissement n'aura lieu qu'à la remise des articles commandés.

Il est conseillé de passer commande dès la rentrée afin de s'assurer que vous aurez bien les articles avant le début des championnats. Le club étant assujéti aux conditions de ses fournisseurs, il ne serait être tenu pour responsable des délais de livraison, notamment en cas de commande tardive.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à visiter la Boutique de notre site Internet :



LA CHARTE DES LIONS

Voici une copie de la Charte du Club présentée dans le dossier d'inscription :

Le Comité Directeur de l'association définit la politique du club et en fixe les règles de fonctionnement

Pour le bon déroulement des activités, le Comité demande à ses adhérents de respecter la présente Charte, synthèse des principaux engagements stipulés dans le règlement intérieur.

1. Les responsables d'équipes et les entraîneurs, nommés par le Comité, s'engagent à :

- Encadrer l'équipe qu'ils ont en charge lors de tous les matchs ou tournois, amicaux ou officiels.
- Organiser tous les aspects liés aux manifestations sportives dans lesquelles leurs équipes sont engagées.
- Etre l'interlocuteur privilégié des parents et des joueurs en matière d'information.
- Demander préalablement l'autorisation pour toute action (déplacement, tournoi, voyage,) engageant la responsabilité du club auprès des instances concernées.
- Informer les dirigeants de tout événement particulier (blessures, ...) survenu au sein de l'équipe.
- Faire respecter l'éthique sportive et appliquer la politique sportive définie par le club.
- Veiller à la bonne tenue des locaux et au respect du matériel mis à disposition par le club ou les clubs adverses.
- Assurer leurs tâches (entraînements, encadrement et formation) avec régularité et ponctualité.
- Participer aux réunions et aux formations demandées par le Comité Directeur.

2. Le joueur s'engage à :

- Participer régulièrement aux entraînements et aux matchs et respecter les horaires.
- Suivre avec sérieux toutes les consignes de l'entraîneur et/ou du responsable d'équipe.
- Respecter le matériel et les locaux mis à disposition, tant par le club que par les clubs adverses.
- Respecter la tenue réglementaire du joueur de Baseball / Softball (casquette, chaussettes hautes, chemise dans le pantalon, ...)
- Accepter toute décision prise par l'entraîneur, l'arbitre ou tout autre membre de l'encadrement.
- Avoir, de façon générale, un comportement irréprochable à l'égard de ses adversaires, de ses partenaires, de ses entraîneurs et de tout autre membre de l'organisation.

EN CONCLUSION :

Tout membre du club s'engage lors de son adhésion à respecter la présente Charte ainsi que le règlement intérieur (joint au dossier d'inscription et disponible sur notre site).

Tout manquement fera l'objet d'un examen particulier par le Comité Directeur qui se réserve le droit, en fonction de la gravité, de prononcer des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive.



LISTE DES GARANTIES DE VOTRE ASSURANCE LICENCE

Voici une copie des garanties de l'assurance licence décrites dans le dossier d'inscription :

La Fédération Française de Baseball et Softball (FFBS) a souscrit pour son compte et celui de ses licenciés qui en ont exprimé le souhait (cas de la majorité des licenciés du club de Savigny sur Orge) un contrat d'assurance auprès de GPA, compagnie du Groupe GENERALI, dont les principales garanties vous sont précisées ci-dessous de manière simplifiée.

La FFBS attire cependant l'attention de ses licenciés sur leur intérêt à souscrire, en extension, un contrat d'assurance de personne destiné à les garantir à hauteur des montants souhaités en cas de dommages corporels.

Pour plus d'information ou pour toute demande d'adhésion complémentaire, veuillez demander un formulaire GPA à votre entraîneur.

Cette adhésion est facultative.

I- Responsabilité civile

Garantie des conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant incomber aux licenciés en raison de dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers et imputables à la pratique du Baseball ou du Softball.

Quelques exemples d'exclusion : les dommages subis par le conjoint, les ascendants ou descendants de la personne assurée responsable du dommage, les dommages survenant aux biens dont l'assuré est propriétaire, les dommages causés par un véhicule terrestre à moteur dont l'assuré ou les personnes dont il est civilement responsable ont la propriété.

II- Protection juridique

Mise en œuvre et prise en charge des moyens nécessaires à la sauvegarde des droits et intérêts du licencié, victime de dommages ou poursuivi devant les tribunaux répressifs du fait de la pratique du Baseball ou du Softball (garantie limitée à 7 650 € par litige)

III- Assistance

Garantie du licencié en cas de maladie ou d'accident survenant à l'occasion de la pratique du Baseball ou du Softball. Cette garantie est accordée dans le monde entier (à concurrence de 2 300 € pour l'avance des frais d'hospitalisation à l'étranger) mais ne peut s'exercer que si l'Assuré a pris contact préalablement avec

Baseball - Assistance par téléphone au N° vert 0800 506 642 (33 1 41 85 91 88 depuis l'étranger).

Le n° de contrat est : 160005463

Quelques exemples d'exclusion : les séjours à l'étranger de plus de 90 jours, les affections ou lésions bénignes qui peuvent être traitées sur place et qui n'empêchent pas l'assuré de poursuivre son séjour.

IV- Individuelle accident

Garantie des conséquences corporelles d'un accident dont le licencié serait victime à l'occasion de la pratique, en toutes circonstances, du Baseball ou du Softball.

Quelques exemples : bris de lunettes (160 € maximum dont monture, 61 € maximum) / perte ou bris de lentille (80 € maximum par lentille), dent fracturée (122 € maximum par dent)